

Conseil communautaire du mardi 9 février 2010 à 20h30 à Beauvène

Compte-rendu

Présents : ALLAIN Dominique, ALONZO Estelle, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, BEYRON Jean-Louis, BORDIGONI Eliane, BROSSE Gérard, CLAIR Denis, DURAND Elisabeth, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MARTEL Fabrice, MOUNIER Jean-François, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny. MAIRE Béatrice, RIOU Delphine.

Excusés : DESCOURS Cédric, ROSE Christian

Secrétaire de séance : VIGNÉ Fanny

Annie LOUIS présente ses meilleurs vœux à tous et demande une minute de silence à la mémoire de Pierre VIGNÉ.

1. Présentation des comptes administratifs 2009 et affectation des résultats

Roland ROUCAUTE présente les résultats 2009, qui ont été transmis dans le détail, à chaque Conseiller, avec la convocation à la réunion.

Dans le cadre du budget annexe Bâtiments industriels, la collectivité a réalisé un double excédent : 116.168 euros en investissement (y compris les dépenses et recettes à réaliser) et 9.198 euros en fonctionnement.

→ le Conseil valide le compte administratif et l'affectation des résultats 2009

Le budget annexe SPANC est à nouveau déficitaire : de 24.761 euros en fonctionnement (malgré la subvention du budget principal de 22.642 euros) et de 1.716 euros en investissement. Il y a un vrai problème financier avec ce service, mais il est rappelé l'importance de ce service pour les mairies et les habitants.

A propos du recrutement d'un nouveau technicien, Annie LOUIS informe que la solution envisagée lors du dernier Conseil de mutualiser le temps de travail (1/2 temps) du technicien d'assainissement non collectif de la Communauté de communes des Châtaigniers, n'a pas pu se faire puisque début janvier, le technicien a également décidé de quitter son poste. Pour pallier aux deux postes, deux offres d'emploi complémentaires (1/2 temps chacune) ont donc été rédigées et un jury commun devrait procéder à des entretiens d'embauche la semaine prochaine.

→ le Conseil valide le compte administratif et l'affectation des résultats 2009

Le budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 12.764 euros. L'analyse, service par service montre une maîtrise du budget dans toutes les thématiques d'intervention.

En investissement le résultat de l'année est de + 107.031 euros. En prenant en compte les « restes à réaliser » (opérations crèche + école notamment, fin de l'opération CFD, etc.), le résultat est de - 116.168 euros.

Roland ROUCAUTE précise que la réalisation de ces opérations ne nécessite aucun nouvel emprunt.

Nathalie MALET-TORRES juge plutôt positifs ces résultats 2009.

→ le Conseil valide le compte administratif et l'affectation des résultats 2009

2. Contrat Educatif Local et organisation des centres de loisirs de l'année

Laetitia SERRE rappelle que le Contrat Educatif Local est signé maintenant annuellement avec l'Etat et le Conseil général. Il regroupe actuellement quatre actions : les centres de loisirs, le séjour jeunes et l'action portée par l'association LezArtiShow : « LezArtiJeunes ».

La commission Vie sociale a fait un bilan du Contrat Educatif Local sur l'année 2009 et a rencontré l'association.

CENTRES DE LOISIRS

Pour les centres de loisirs, la fréquentation est remontée par rapport à 2008, notamment grâce aux nouveaux tarifs, modulés en fonction du quotient familial. Pour els adolescents, deux séjours ont été organisés avec la commune de St-Pierreville pour un bilan financier très positif. Malheureusement, faute de directeur, le centre à Toussaint n'a pas pu avoir lieu, mais la bonne nouvelle est qu'une directrice a été trouvé pour les vacances de février : Nelly SELLIC de St-Jean Chambre. Comme convenu, le séjour se déroulera à St-Maurice et les repas seront confectionnés par la mairie des Ollières.

Pour l'organisation des autres centres de l'année, Laetitia SERRE rappelle que toutes les communes peuvent accueillir le centre. Saint-Sauveur a déjà informé de cette possibilité et Les Ollières, du fait des travaux en cours, ne pourra l'accueillir en 2010.

Béatrice MAIRE présente ensuite les besoins en personnel saisonnier pour assurer l'encadrement des enfants en centres de loisirs. Ils sont les même que les années précédentes, avec un supplément d'heures pour la préparation du séjour jeunes (actions de sensibilisation au collège et les week-ends). Le niveau de rémunération ne changerait pas : indice 292, soit environ 11,10 euros brut chargé de l'heure pour les animateurs et indice 300, soit environ 13 euros brut chargé de l'heure pour le directeur. L'accueil d'un stagiaire animateur BAFA est proposé lors du centre de loisirs de l'été, dédommagé à hauteur d'un 1/3 du SMIC.

Pour les tarifs, Laetitia SERRE propose de reconduire la tarification modulée et de n'augmenter que le prix des inscriptions à minima, c'est-à-dire sur deux jours ; ainsi que le tarif du « séjour » proposé pendant le centre de loisirs (cette année à Lus la Croix haute).

	tarifs 2010 MAXIMUM (modulés en fonction du quotient familial)	
	Habitants du territoire	Habitants extérieurs
2 jours minimum sur les petites vacances	38 €	43 €
Semaine de 5 jours	70 €	83 €
Semaine de 4 jours (jour férié été, printemps)	56 €	66 €
Semaine été avec mini séjour	95 €	103 €
Séjour été avec St Pierreville (9-12 ans)	100 € 5 (j.)	110 € (5 j.)

ACTION LEZARTIJEUNES

L'association LezAtiShow a bien rempli les conditions qui lui étaient demandées à savoir développer les représentations sur le territoire et fonctionner avec un minimum de 8 enfants. Pour 2010, en plus du groupe d'enfants de 12 à 16 ans, la compagnie souhaite travailler en direction des 9 – 12 ans. L'association sollicite une subvention de 3.000 euros au lieu de 2.100 en 2009. La Commission propose 2.500 euros.

BUDGET CEL 2010

Pour 2009, au vu du bilan de l'action, Laetitia SERRE propose de verser les 2.100 euros votés le 20 janvier 2009 à l'association LezArtiShow, ainsi que le reversement des subventions DDJS (1.800 euros) et Conseil général (540 euros) attribuées à cette action.

Pour 2010, elle propose d'inscrire les actions menées directement par la Communauté de communes que sont les 4 centres de loisirs intercommunaux et le séjour de jeunes pour un montant global de 40.000 euros et l'action « compagnie artistique LezArtiJeunes » pour un montant total de 20.578 euros et d'allouer 2.500 euros pour cette action. Le budget global est en légère hausse.

Les subventions sollicitées sont de 8.000 euros auprès de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, et de 2.400 euros auprès du Conseil général de l'Ardèche.

Il est précisé que ces actions ne pourront se mettre en place qu'à la condition d'un minimum de 8 enfants inscrits,

Suite à une question de Jeanine BERTHIAUD, Laetitia SERRE précise que le budget CEL 2010 serait de 60.578 euros, dont 16.225 euros à la charge de la Communauté de communes (avant prise en charge d'environ 50% par la CAF en année n+1). Le budget prévisionnel 2009 était de 54.545 euros dont 15.370 euros d'autofinancement (avant reversement CAF).

ORIENTATIONS DE LA COMMISSION

Laetitia SERRE expose ensuite les orientations proposées par la Commission pour 2010. Il semble important de pouvoir expérimenter un accueil de loisirs pour les 4 – 6 ans. Ceci pourrait avoir lieu aux vacances de Toussaint pour se donner le temps de préparer ce nouveau service. Par contre, le projet d'ouvrir le centre de loisirs les mercredis demande de relancer une étude pour connaître au mieux les besoins.

Côté petite enfance, le travail fait au sein du relais d'assistantes maternelles itinérant est très apprécié des professionnels et parents et semble nécessiter une augmentation de son ouverture. La Commission proposerait de passer de 12 heures hebdomadaires à 17h30. La CAF encourage cette évolution, plutôt que d'augmenter le nombre de places en crèche.

Annie LOUIS précise que ces éléments seront revus dans le cadre des orientations budgétaires.

Enfin, Laetitia SERRE tient à préciser qu'elle a rencontré les parents des enfants accueillis en crèche pour expliquer la mensualisation forcée par la CAF. Un parent a très mal réagi et souhaitait que son opinion soit transmise à l'ensemble des élus ; ce qui est fait.

→ Le Conseil crée les postes saisonniers nécessaires aux centres de loisirs de l'année et fixe les tarifs proposés

→ Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention (R. ROUCAUTE) valide le programme et le budget CEL 2010

3. Réflexion sur le développement des énergies renouvelables

Jean-Louis VIDL rappelle les travaux entrepris par la commission Environnement et fait un résumé des réunions du 25 novembre et 12 janvier dernier. La Commission a défini des enjeux et des objectifs et a conclu à la nécessité d'étudier le potentiel local d'énergies renouvelables et d'agir sur les consommations d'énergies, en travaillant en premier lieu avec les partenaires

publics que sont le SDE, Polénergie, Fibois, etc. Puis de confier un travail d'étude à un prestataire, sur toutes les données non disponibles, à partir d'un cahier des charges précis.

Néanmoins, la Région Rhône-Alpes (Etienne GHEWY à la Direction de l'environnement et de l'énergie), contactée hier pour connaître les subventions disponibles, indique que la collectivité régionale, en partenariat avec l'Etat et via le CETE, réalise actuellement un schéma régional Climat Energie. Ce document, ayant le même objectif que celui voulu par la commission, serait disponible en juin pour toutes les collectivités. Il devrait notamment cartographier les potentiels d'énergies renouvelables.

En parallèle, Jean-Louis VIDIL informe que le PNR lancera très certainement dans les prochains mois, un appel à projets pour qu'une collectivité expérimente la mise en place de projets coopératifs de production d'énergie photovoltaïque.

→ Après débat, le Conseil décide d'attendre la publication du schéma régional Climat Energie pour intervenir de façon complémentaire. Il est donc proposé d'inclure dans les prévisions financières 2010, un budget pour une éventuelle étude complémentaire portée par la Communauté de communes.

4. Aménagement de l'ancien CFD

Alain SALLIER informe que le groupe de travail se réunit régulièrement pour travailler sur le volet travaux d'aménagement. Pour anticiper le travail de promotion et donc permettre des retombées économiques, la définition d'un nom unique, d'un visuel unique et d'une signalétique spécifique pourrait faire l'objet d'une étude sur l'ensemble du linéaire (de La Voulte à St-Agrève + le tronçon Le Cheylard - Lamastre). Ainsi, même si les différents tronçons sont aménagés au fur et à mesure, l'homogénéité de la signalétique permettrait une promotion commune et donc lisible.

Aussi, suite à une idée proposée par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche et un tour de table réalisé par le syndicat Eyrieux Clair, le Vice-président au tourisme propose qu'une étude globale et opérationnelle puisse être lancée par Eyrieux aux Serres pour le compte de l'ensemble de l'itinéraire. Les autres collectivités (communautés de communes ou communes) participeraient au prorata de leurs kilomètres de voie. Cette étude pourrait avoir un coût d'environ 30.000 euros TTC et des subventions départementale et régionale sont envisageables. La participation finale de la Communauté de communes serait comprise entre 1.850 et 4.700 euros TTC.

→ Le Conseil décide de :

- se porter candidat à la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des autres collectivités concernées par l'itinéraire, d'une étude pour définir une identité à l'ancien Chemin de fer départemental, dans le but d'une promotion touristique lisible et commune,
- lancer cette étude, d'un montant maximal de 30.000 euros TTC, sous réserve de l'accord de participation de toutes les collectivités concernées par l'itinéraire de l'ancien chemin de fer, au prorata de leur nombre de kilomètre de voie,
- solliciter une subvention de 50% auprès du Département et de 30% auprès de la Région

5. Initiative de réflexion sur l'intercommunalité et la planification urbaine de la part du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux

Annie LOUIS informe que le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, gérant actuellement le Contrat de développement Rhône Apes ValDAC, a pris l'initiative de lancer une étude sur l'intercommunalité et la planification urbaine

Un prestataire est engagé pour « mesurer l'opportunité de lancer une démarche de planification, de type SCOT, sur le territoire du SMEOV, voire au-delà ; et pour aider le territoire à se déterminer sur l'opportunité de regroupements d'intercommunalités et sur le périmètre de futures procédures contractuelles (démarche de type programmation) ».

Elle rappelle que ce sujet a déjà été abordé et la question de la pertinence de la démarche est posée.

Dominique ALLAIN pense en effet que les réflexions sont un peu disjointes. Il précise que le prestataire est déjà choisi : il s'agit de KPMG, qui doit privilégier la réflexion entre élus (consultations, groupes de travail,...). Didier PICHERAL émet un avis très défavorable sur ce choix.

Un nombre de représentants différents selon les Communautés de communes est demandé. Trois représentants d'Eyrieux aux Serres sont appelés à participer aux réunions. Annie LOUIS insiste sur le fait que si des représentants sont désignés, ils devront faire un vrai travail de lien avec les 30 élus du Conseil.

Après hésitation, le Conseil conclut qu'il faut suivre cette réflexion.

→ Le Conseil désigne 3 représentants titulaires : Annie LOUIS, Jean-Louis VIDIL et Gilbert VALETTE et 3 suppléants Jean-Louis BEYRON, Alain SALLIER et Roland ROUCAUTE.

6. Consultation pour la maîtrise d'œuvre de la suite de l'aménagement du bâtiment du Moulinon : opérations école de musique + extension stockage de Terre Adélice

Yves BAZIN, suite à l'accord de principe donné par le Conseil communautaire le 22 septembre dernier de créer au Moulinon (bâtiment intercommunal) de nouveaux locaux d'accueil de l'antenne départementale de musique, propose de lancer une consultation afin de travailler avec un maître d'œuvre, dans un premier temps pour l'élaboration d'un programme précis et chiffré, puis dans un second temps (de façon conditionnelle) pour réaliser le projet, notamment au vu des subventions possibles.

Une salle de 257 m² suffirait à l'installation de l'école. Le budget de l'opération est estimé à environ 250.000 euros, dont moins de 50.000 euros d'étude et d'honoraires.

Côté subvention du projet, Yves BAZIN précise qu'il n'a pas été fait de demande de subvention DGE, car la thématique ne semblait pas prioritaire pour la préfecture, mais des pistes sont à creuser comme le mécénat (fondation Crédit agricole ?) en complément du Conseil général et du Conseil régional.

Gilbert VALETTE précise que dans ce même bâtiment, l'entreprise Terre Adélice pense avoir besoin d'un agrandissement de ses capacités de stockage. Un chantier serait donc nécessaire (induisant une augmentation du loyer) en fin d'année pour une livraison en mai 2011. Il n'y a pas de budget prévisionnel à ce jour.

Annie LOUIS propose, au vu des incertitudes en terme financier et temporels, de procéder par un marché public à tranches conditionnelles, ce qui permet de ne s'engager que sur la tranche ferme alors que le prestataire retenu le sera sur l'ensemble des tranches.

- Le Conseil décide de lancer une consultation pour rechercher un maître d'œuvre pour une nouvelle opération d'aménagement du bâtiment du Moulinon, avec comme tranche ferme : la phase d'avant-projet « Ecole de musique » et comme tranches conditionnelles :
- la phase d'avant-projet « extension du stockage Terre Adélice »
 - la phase Projet « Ecole de musique »
 - et la phase Projet « extension du stockage Terre Adélice »

7. Informations diverses

➤ Réponse à l'appel à projet « Offre d'accueil qualifiée en Massif Central »

Annie LOUIS expose qu'un dossier a été transmis à la DATAR Massif Central, le 1^{er} février avec un courrier d'accompagnement du PNR et du CDRA. Environ 50.000 euros sont sollicités sur deux ans pour le financement du poste de Chargé de missions « Accueil et développement d'activités ». La réponse est attendue en juin prochain.

➤ Etat d'avancement du recrutement d'un nouveau technicien SPANC

Annie LOUIS reprécise que suite au départ du technicien SPANC de la Communauté de communes des Châtaigniers, deux offres d'emploi complémentaires ont été publiées pour une mutualisation du personnel. Le poste, à mi-temps, serait donc orienté en priorité sur l'opération de réhabilitation. 22 candidatures ont été reçues et 6 candidats, communs aux deux collectivités, seront entendus en entretien.

Olivier JUGE s'étonne de la décision d'un recrutement à mi-temps. En effet, il estime qu'un mi-temps avait été décidé lors du dernier Conseil en raison de la disponibilité du technicien de la Communauté de communes des Châtaigniers. Par son départ, ce choix aurait dû être rediscuté.

Jean-Louis VIDIL pense que cela revient au même et qu'une décision urgente était à prendre pour ne pas perdre plus de temps dans l'avancé du service. Annie LOUIS précise que l'embauche n'est pas faite et que le temps du poste peut être revu si besoin.

Au vu de la situation financière du service et de la réflexion actuelle au syndicat Eyrieux Clair de créer un service sur tout le bassin versant de l'Eyrieux, le Conseil confirme l'embauche d'un technicien à mi-temps pour une année.

➤ Nouvelles du partenariat avec le Parc et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

Dominique ALLAIN précise que le partenariat avec l'Ecole d'architecture et le PNR a fait l'objet d'une réunion de travail le 13 janvier dernier. La venue d'étudiants, prévue dans un premier temps en 2010, ne pourra avoir lieu qu'au printemps 2011, suite à un changement d'enseignants. Par contre, la bonne nouvelle est que ce partenariat s'inscrit dans une action plus globale de l'Ecole et prend ainsi d'autres formes complémentaires.

Ainsi, l'Ecole propose dès ce printemps, des ateliers de sensibilisation dans les écoles, au collège et dans le cadre du centre de loisirs intercommunal.

De plus, le Parc axe son « Samedi découverte » du 5 juin sur les maisons passives n organisant la visite de l'éco-hameau de St-Michel, l'organisation d'ateliers pour enfants, ainsi qu'une conférence (certainement à la mairie de St-Maurice).

➤ Location du site de Cintenat en période estivale

Jean-Louis BEYRON rappelle que le site sportif est ouvert à la location en dehors de la période de rencontres sportives, suite au vote du Conseil du 20 janvier 2009.

Après discussion en Commission sports, il est proposé d'ouvrir la location en 2010 du 8 juin au 26 août.

De plus, cette année, un groupe d'Eclaireurs de France (groupe de Nice : 47 participants), demande à camper sur le site du 10 au 26 juillet. Jean-Louis BEYRON rappelle que cela était possible à l'époque où le site était géré par le syndicat intercommunal de Cintenat. Il propose donc de les accueillir. Annie LOUIS exprime sa réticence à accueillir autant de monde alors que les locaux ont été refaits à neuf il y a très peu de temps. Jean-Louis BERON pense qu'une convention peut prévenir les éventuels problèmes.

→ le Conseil décide de fixer la période de location du site de Cintenat du 8 juin au 26 août 2010 et d'autoriser le campement d'un groupe par an, au tarif de 1,5 euros par jour et par personne (enfants et encadrants).

Pour information, Jean-Louis BEYRON informe qu'un groupe d'habitants utilise le terrain de Cintenat chaque semaine, en dehors de toute activité associative, pour jouer au football. Ceci a des conséquences sur la consommation électrique (installation actuellement accessible) et surtout sur la préservation de la pelouse, sur laquelle les équipes officielles s'abstiennent régulièrement de jouer pour ne pas l'endommager (notamment en période de gel comme actuellement). Il est convenu de leur réexpliquer qu'il est interdit de pratiquer le terrain de Cintenat en dehors des créneaux mis à disposition aux associations. De plus, les travaux prévus de remise aux normes de l'éclairage permettront de sécuriser l'accès aux projecteurs.

En complément à propos de Cintenat, Yves BAZIN précise qu'un projet d'éco-hameau pourrait voir le jour à Cintenat, en contrebas du site sportif. Une des demandes règlementaires de l'Etat est de créer une réserve d'eau de 120 m³ pour la défense contre l'incendie. Il serait judicieux de coordonner cette opération avec les réflexions d'alimentation en eau non potable de la pelouse. Jean-Louis BEYRON sera invité aux réunions de travail en tant que Vice-président aux sports.

➤ Questions diverses

Jean-Daniel BALAYN, en tant que Président de l'Office de tourisme, demande si la collectivité peut verser dès à présent un acompte de la taxe de séjour, pour faciliter la trésorerie de l'association. Et ceci, même si une nouvelle convention de partenariat n'a été signée. Roland ROUCAUTE propose que oui.

Annie LOUIS précise que les prochains Conseils auront lieu les 2 mars (dont orientations budgétaires) et 13 avril (vote des budgets).